

## Sauvonsleau



MILIEUX AQUATIQUES - ZONES HUMIDES - HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU - RESTAURATION DE MILIEUX

> MARDI 11 AVRIL 2017

# Intérêts croisés au marais de Vaux

**Le Conservatoire d'espaces naturels pilote un plan de restauration du marais de Vaux (Ain) dans le cadre d'un contrat de territoire global. Sa particularité : concilier différents enjeux.**

Oeillets "superbes", droseras, orchidées, pies grièche grises, milans royaux ... Le marais de Vaux, situé sur le plateau d'Hauteville, dans l'Ain, est une zone humide à la flore et la

faune exceptionnels. Il sert aussi de soutien d'étiage, de zone d'expansion des crues, pour l'alimentation en eau potable, pour l'épuration des eaux usées et pour les loisirs. Or, ce marais de 140 ha d'intérêt régional est fragilisé, à la fois par des tentatives anciennes d'assèchement et par des réseaux communaux d'assainissement non conformes.

C'est pourquoi, un plan de restauration global vient d'être décidé, dans le cadre d'un contrat de territoire (\*) signé avec l'agence de l'eau, qui apporte 3,4 M€. Afin de débloquer la restauration du marais, celle-ci a accepté d'aider Hauteville et Cormaranche-en-Bugey à financer des travaux d'assainissement, même si seul le réseau de cette dernière rejette directement dans le marais. *"Ces communes repoussaient ces chantiers depuis des années, faute de budget, explique Géraldine Garnier, chargée de projet au Conservatoire d'espaces naturels (Cen) Rhône-Alpes, pilote du contrat. Il n'aurait pas été envisageable de restaurer le fonctionnement hydrologique du marais sans cette intervention préalable"*. Les communes y voient un intérêt financier mais également touristique, puisqu'un volet de valorisation du marais est prévu. *"En outre, poursuit-elle, Hauteville a pu être rassurée, comme elle le demandait, par des études d'impact du projet sur le captage des Lésines, hors service mais qu'elle souhaite conserver"*.

Une première tranche de travaux commencera cet été sur les réseaux d'assainissement, suivie par quatre autres jusqu'en 2020. En parallèle, dans le marais, les 30 km de fossés

drainants vont être en grande partie comblés et le ruisseau des Vuires, qui traverse la zone, sera reméandré. Plus humide, moins embroussaillé, le marais de Vaux pourra ainsi mieux remplir ses multiples fonctions.



Les signataires du contrat, de gauche à droite : Y. Prebay (agence de l'eau), B. Argenti (maire de Hauteville-Lompnes), J. Magdelaine (président du SIABVA), V. Baud, (vice présidente du Département de l'Ain), P. Emin (maire de Cormaranche en Bugey, président de la communauté de communes du plateau de Hauteville), J-Y Chetaille (président du CEN)

*(\* Ce contrat associe le Cen, le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de l'Albarine, le Département de l'Ain, le Communauté de communes du Plateau de Hauteville, l'Etat et l'Europe.*

Mots-clés : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse , CEN Rhône-Alpes , Communauté de communes du Plateau de Hauteville , Département de l'Ain , Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de l'Albarine

